



Date de dépôt : 12 septembre 2022

Pétition

contre la tenue de la course de côte de Verbois

Nous, signataires de la présente pétition, habitant·es, usager·ères de la route de Verbois, et autres citoyen·nes, vous prions de refuser la tenue de la course de côte à moto se tenant annuellement sur la route de Verbois.

Cet événement produit pour les riverain·es **diverses et importantes nuisances**, non seulement sonores, mais également dans nos possibilités de déplacement les jours de la course.

Les nuisances sonores ne sont pas limitées à la durée de la course. En effet, des motard·es viennent, tout au long de l'année, s'entraîner sur la route qui constitue le parcours habituel. Cela se traduit en pratique par des va-et-vient, à toute vitesse et en **faisant vrombir leur moteur sous nos fenêtres**.

Nous précisons que des relevés de bruits ont été effectués sur la route de Verbois à la fin de l'année 2020. Il apparaît, en confrontation avec d'autres points de comparaison tels que l'avenue Wendt ou une commune soleuroise, que **le rapport vitesse-bruit est tout à fait particulier** à la route de Verbois, mettant en évidence un **comportement spécifique des motos** empruntant cette montée.

Il fait peu de doute qu'une **conduite « sportive »** explique ces différences et qu'elle est à mettre en lien avec la tenue de cette course.

Dans un contexte général où il convient de réduire le bruit inutile, **la tenue d'une telle manifestation est dès lors difficile à justifier** au vu de l'importance des nuisances.

Par ailleurs, nous rappelons le **contexte actuel d'urgence climatique indiscutable**. Des centaines de va-et-vient en côte sur des véhicules à moteur puissant constituent une promotion tout à fait anachronique de

comportements à proscrire. Ceci est d'autant plus vrai que cette course attire un nombreux public, lui aussi motorisé. Tout au long de l'année, elle **rend la route pénible et dangereuse pour les usages de mobilité douce** comme les cyclistes.

De surcroît, une telle course motorisée **ne respecte pas le site naturel** qui se trouve à cet endroit et qui bénéficie d'une protection légale spéciale, y compris au niveau international.

La zone est effectivement un site de la **Convention RAMSAR** : elle est considérée comme paysage d'importance nationale et fait partie des **zones de réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs à ne pas déranger**. Enfin, c'est un « site Emeraude » dont il est noté qu'il est vulnérable, car « dérangé par les activités de loisir ».

La tenue d'une course automobile – et d'entraînements tout au long de l'année – va à l'encontre de la claire protection accordée à un site naturel exceptionnel et déjà menacé.

Nous vous prions dès lors respectueusement de **ne pas accorder d'autorisation de manifester pour la tenue de cette course** qui provoque des nuisances pour les habitant·es, les usager·ères de la route et la nature.

N.B. 118 signatures¹

Mme Emmanuelle Rohner
42, route de Verbois
1281 Russin

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 424 signatures électroniques.